



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°1 de l'ancien cimetière

Concession n°51 - COMBRE TERNAT

Délivrée le 09/11/1898 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : BEAL Auguste

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

***Dalle parcourue de fissures, en cours d'effondrement dans son 1/3 supérieur, affaissement d'une partie de la structure, végétation***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



**CONCESSION N°: 51**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**  
**COMBRE TERNAT**

**Date d'acquisition :** 09/11/1898 **Cimetière :** Partie n°1 de l'ancien cimetière  
**Etat général:** Dalle parcourue de fissures, en cours d'effondrement dans son 1/3 supérieur, affaissement d'une partie de la structure, végétation  
**Superficie :** 6 M<sup>2</sup> **Durée de la concession :** perpétuelle

**Description de la concession :** Stéle, dalle en béton , entourage en fer forgé  
**Objets funéraires :** Fleurs , jardinière, plaques

**Liste des défunts inhumés (connus) :** BEAL Auguste

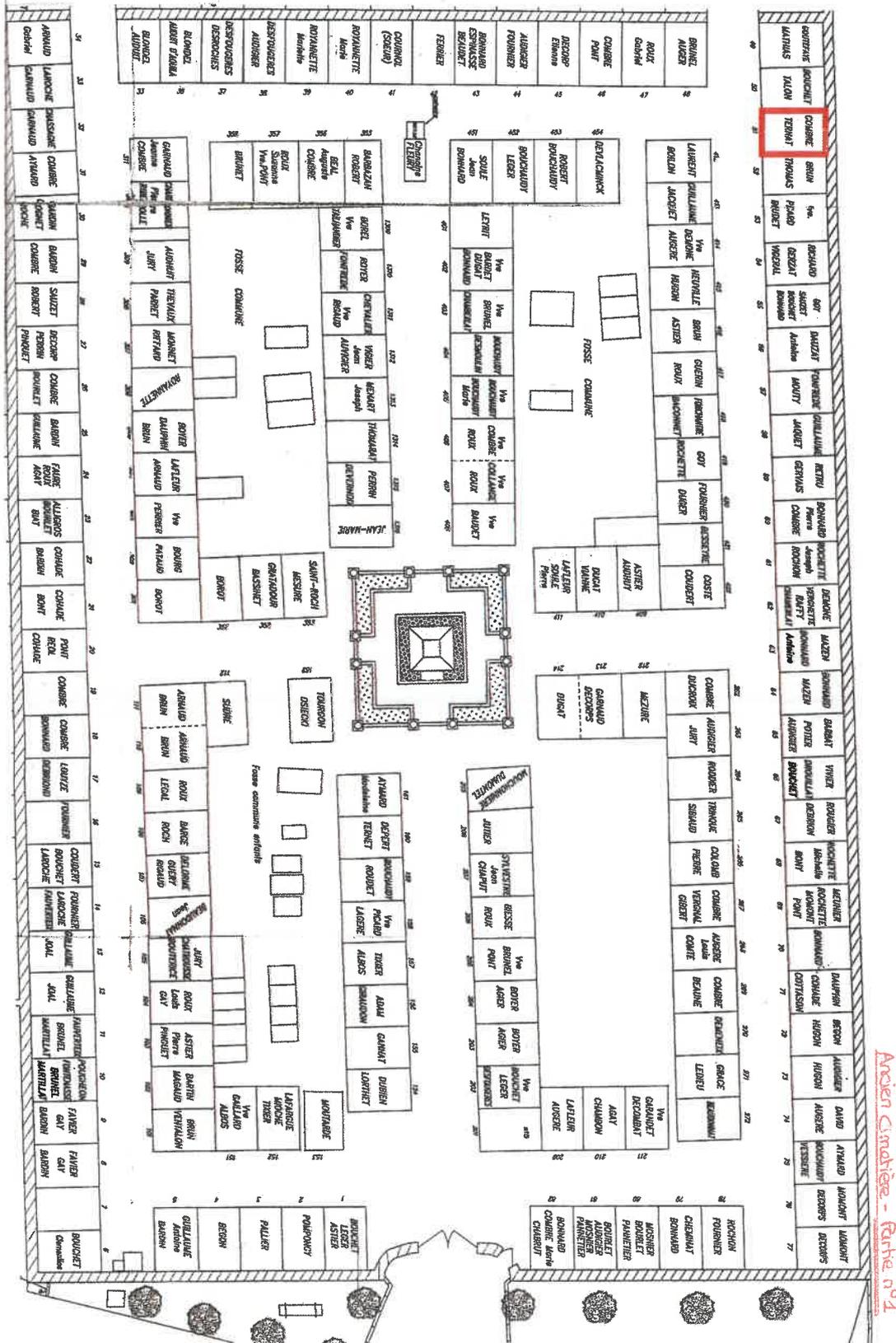
***Observations :***

**RAPPEL DE LA PROCEDURE**

- Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**  
**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**  
**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°51

Plan



Acte de concession

DEPARTEMENT Morbihan

ARRONDISSEMENT Belmont

COMMUNE Belmont

**ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE  
DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE** N° 51

Dans l'état de la Commune de Belmont  
Vu la demande qui nous a été présentée par M. Le Gendre  
Le Gendre domicilié à Belmont  
à l'effet d'obtenir dans le cimetière communal une concession de terrain  
pour y fonder la sépulture de M. Le Gendre  
Vu le décret du 23 prairial an XII  
Vu la loi du 6 décembre 1894  
Vu la loi du 3 avril 1896 art. 68, et 7  
Et la délibération du Conseil municipal de Belmont  
en date du 1 Mars 1921 portant fixation d'un tarif  
pour les concessions de terrains dans le cimetière communal laquelle  
délibération a été approuvée le 22 Mars 1921 par M. le Préfet

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** — Il est accordé à perpétuité avec garantie de  
sua sponte à M. Le Gendre Belmont propriétaire  
Belmont une superficie de 200 mètres  
carrés de terrain dans le cimetière communal pour y fonder la sépulture  
de M. Le Gendre

**ART. 2** — La concessionnaire usagera, en conséquence, de cette  
parcelle de terrain à dater de ce jour, mais seulement pour la destination  
ci-dessus indiquée.

**ART. 3** — Il pourra élever sur la terrain concédé tel monument  
funéraire que lui paraîtra bon, pourvu toutefois qu'il n'empêche en aucun  
manière sur les terrains avoisinants, et sans l'application du droit  
commun en ce qui concerne les règles et interruptions des sépultures con-  
traires à la morale et à l'ordre public.

2016



2023



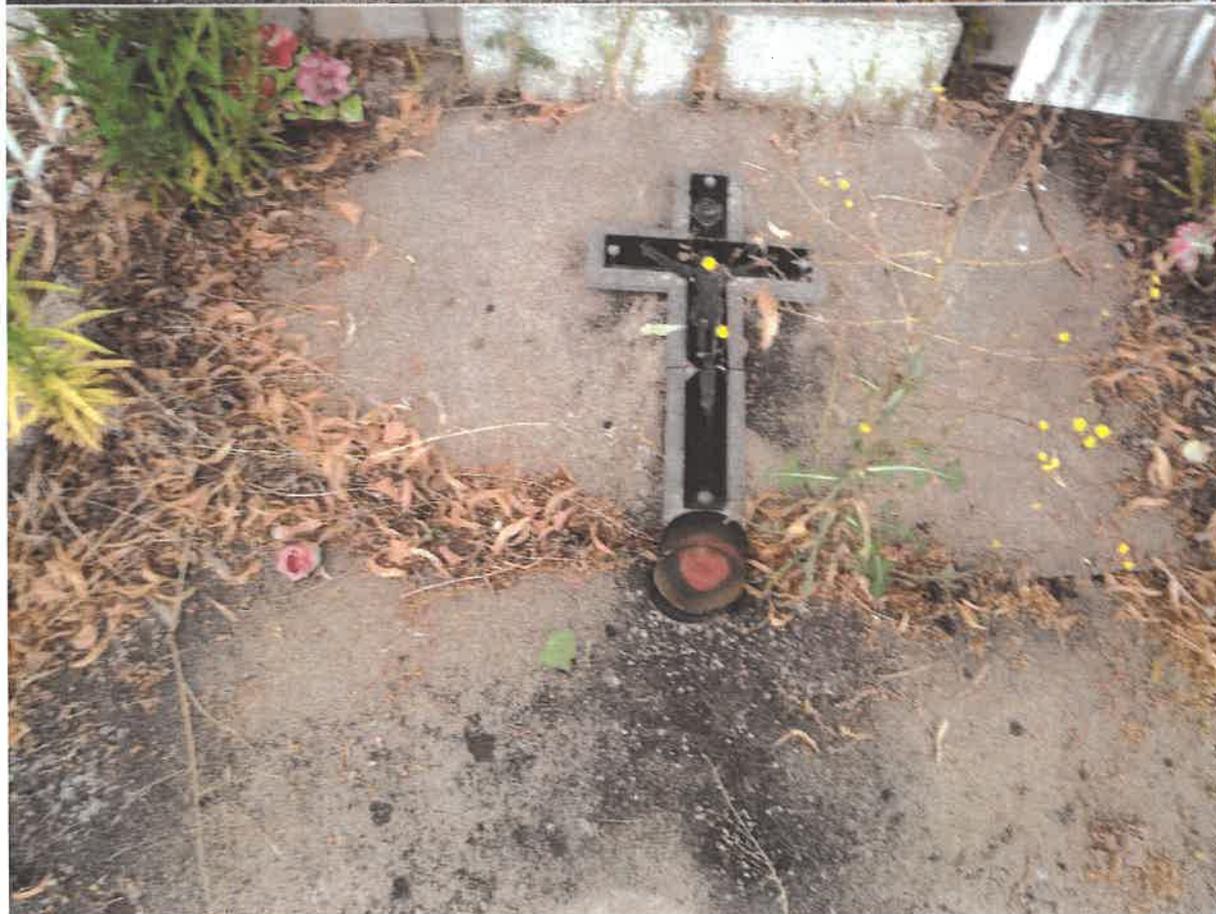
☞ Photographie du PV du 25/07/2023



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°51



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°51



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°51

